



Plan de zonage réglementaire planche 6 : Sud Est du PPRT

Plan de Prévention des Risques Technologiques

établissement SNECMA
communes de Bois-Jérôme Saint-Ouen, Giverny,
Heubecourt-Haricourt, Panilleuse, Pressagny-l'Orueilleux
Saint-Marcel, Tilly et Vernon
approuvé par arrêté préfectoral du 31 août 2012

Légende

- périmètre d'exposition aux risques
- limites communales

Zonage réglementaire

- zone d'interdiction r1
- Zone d'interdiction r2
- Zone d'interdiction r3
- Zone d'autorisation sous conditions b1
- Zone d'autorisation sous conditions b2
- Zone d'autorisation sous conditions b3
- zone grisée G - entreprise source



Données DDTM27 et DREAL HN



Échelle: 1:5 000

